



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES NATURELLES ET DU
DÉVELOPPEMENT RURAL
(MARNDR)**

**UNITE DE STATISTIQUE AGRICOLE ET D'INFORMATIQUE
(USAI)**

**RECENSEMENT NATIONAL DE LA PECHE ARTISANALE
(RNPA)**

AVIS DE RECRUTEMENT

Le Ministère de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et du Développement Rural (MARNDR) informe au grand public en général et les intéressés en particulier que son Unité de Statistique Agricole et Informatique (USAI) va lancer la 3ème phase du Recensement National de la Pêche Artisanale (RNPA), inscrit dans le cadre du Programme de Développement de la Pêche Artisanale (PDPA), financé par la Banque Interaméricaine de Développement. Ainsi, un appel à candidature au poste d'enquêteur est lancé au niveau des Directions Départementales Agricoles (DDA) excepté pour le département du Centre.

2. Mandat

Sous la supervision directe du contrôleur et du superviseur départemental du recensement, l'enquêteur a pour mission d'assurer la conduite de l'entrevue et la saisie des informations sur dans sa zone de travail.

3. Tâches spécifiques

- Maitriser le manuel d'enquêteur et le questionnaire ;
- Conduire l'entrevue suivant les modalités définies dans le manuel d'opération ;
- Saisir sur place les informations obtenues via la tablette qui sera mise à sa disposition ;
- S'assurer de la qualité des informations chiffrées fournies par le pêcheur ;
- Revoir toutes les réponses avec le pêcheur après l'entrevue ;
- Appeler son superviseur au cas il y aurait des interrogations d'une question ou réponse qui lui paraît douteuse pour vérification au cours de l'entrevue ;
- Informer son superviseur départemental de toute anomalie au moment de la conduite de l'enquête sur le terrain ;
- Etre patient avec le pêcheur durant l'entretien ;
- Informer son superviseur sur la quantité de questionnaires saisis ;
- Assurer une gestion efficace de tous les outils/matériels mis à sa disposition ;
- Rédiger et soumettre des rapports de travail sur une base hebdomadaire et mensuelle sur la conduite des enquêtes sur le terrain ;

- Retourner à son superviseur tous les outils/matériels mis à sa disposition au terme de sa prestation de services ;
- Réaliser toute autre tâche ou mission conforme à son profil à la demande du superviseur départemental ;
- Produire un rapport de fin d'activités selon le canevas établi.

4. Profil et qualifications

- Avoir au minimum le niveau Bac + 2 avec ou sans diplôme ;
- Avoir au moins deux (2) ans d'expériences dans la réalisation d'enquête agricole ;
- Maîtriser le créole oral et écrit ;
- Etre originaire et domicilié dans les communes d'affectation ;
- Savoir utiliser des smartphones et tablettes ;
- Avoir une bonne maîtrise de l'outil informatique notamment des logiciels de base de données, de traitement et de présentation (Word, Excel) ;
- Démontrer une forte capacité d'analyse, de rédaction, de synthèse ;
- Démontrer des capacités de leadership, d'esprit d'ouverture et de compréhension ;
- Facilité de communication au sein d'une équipe de travail et avec, en l'occurrence, le milieu des pêcheurs et les services des directions départementales agricoles dans lesquelles le recensement va se réaliser ;
- Avoir la capacité de travailler dans des conditions difficiles et de faire face aux exigences des délais et des résultats ;
- Démontrer une capacité de travailler sous pression.

5. Composition des dossiers

Les dossiers de candidature devront obligatoirement inclure :

- Un curriculum vitae détaillé à jour et dûment signé ;
- Les copies des certificats et diplômes ;
- Copie de la carte d'identification nationale (CIN) ;
- Copie de la matricule fiscale (NIF) valide ;
- 2 photos d'identité de date récente.

6. Délai de soumission des dossiers

Les dossiers seront reçus dans les Directions Départementales Agricoles, du 9 janvier au 16 janvier 2019.

N.B. Les candidats qualifiés seront appelés pour la suite du processus qui se fera en plusieurs étapes dont la pré-sélection, l'interview et le test.